

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION
CRITÉRIUM DE CROSS ET DE MARCHE NORDIQUE
DE LA LIGUE OUEST
Jeudi 19 mai 2022
Val de Reuil (Eure)

ANNEXE : Plan d'accès

1. GÉNÉRALITÉS

Le critérium de cross et de marche nordique 2022 de la ligue Ouest de la FCD sera organisé **le jeudi 19 mars 2022** par l'EPIDE et le Val de Reuil Association Sportive et Artistique de la Défense (27).

Cette compétition inscrite au calendrier de la ligue se déroulera sur le site de la forêt de bord à Val de Reuil.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club organisateur :

VRASAD en partenariat avec l'EPIDE de Val de Reuil

b) Responsable de l'organisation :

Formateur de sport Benoît BALUT : 06 62 57 33 92

c) Conseiller technique ligue Ouest :

Joël VIOLLE : 06 61 86 99 46 - violle.joel@bbox.fr

d) Règlement particulier :

Une seule course au programme. Elle réunira les féminines, les masculins, les vétérans, les seniors et les espoirs sur le même site.

Distances : marche nordique et féminines : 4000m, course féminines et masculines : 5600m.

e) Déroulement de la compétition :

- 10h00 : Accueil des participants au parking de l'EPIDE,
193 voie du futur 27100 Val de Reuil
- 10H45 : Déplacement au village du CROSS à 200 mètres de l'EPIDE
Perception des dossards
- 11h30 : départ de la course
- 12h45/13h00 : remises des récompenses
- 13h00 : déplacement pédestre au centre EPIDE pour la restauration.
Douche possible dans le bâtiment E proche de la restauration.
- 09h00 : rassemblement de tous les concurrents.

f) Récompenses pour le critérium de ligue :

Cross

Individuels : médailles (12 or, 12 argent, 12 bronze)

- Espoirs 1999/2001
- Seniors 1983/1998
- Master 1 : 1973/1982
- Master 2 : 1963/1972
- Master 3 : 1953/1962
- Master 4 : 1952 et avant **Hommes et femmes**

Equipes : coupes (2)

- 1^{re} équipe femme toutes catégories confondues (classement /3)
- 1^{re} équipe masculins toutes catégories confondues (classement / 4)

Marche nordique : Médailles (2 or, 2 argent et 2 bronze)

Classement scratch 3 premiers hommes et femmes.

Equipes uniquement sur le cross : coupes (1)

- 1^{re} équipe mixte (1femme/4hommes) toutes catégories confondues

g) Jury

- **Directeur de course :** Benoît BALUT
- **Chronométrateur :** Joël VIOLLE (CTS)

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

Le transport est à la charge des clubs participants.

b) Restauration :

A l'issue de la compétition, un repas en commun sera organisé. Le coût de ce repas sera pris en compte par la ligue Ouest, uniquement pour les licenciés FCD.

c) Soutien santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

d) Arbitrage :

Le CTS sera juge en cas de litige.

e) Divers :

La remise des récompenses sera organisée à l'issue de la compétition.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque **concurrent** devra être en possession de sa licence FCD 2021/2022 et/ou d'un certificat d'aptitude à la pratique de la course hors stade en compétition si le code « Activité » de la licence FCD est autre que : course hors stade.

La participation à une course hors stade est subordonnée à la présentation d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat médical (ou copie) de non-contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an.

Les organisateurs devront être licenciés FCD.

b) Engagement :

Droits d'inscription :

5,00 € par compétiteurs licenciés FCD. Aucun paiement sur place. Une facture sera adressée au club à l'issue de la compétition.

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA. Inscription en ligne **avant le 11 mai 2022** (délai de rigueur).

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

d) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASUR).

e) Bilan activités et compte-rendu :

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités.

f) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du cross de Val de Reuil et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la Ligue Ouest
En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest ;
- Membres du comité directeur de la Ligue ;
- Trésorier général de la Ligue ;
- Président des clubs LO/FCD ;
- CTS ligue Joël VIOLLE.

ANNEXE

Plan d'accès

